

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

Délibération n°23-12-08

**Objet : Avenant n°2 à la convention visant à la transmission électronique des actes
Soumis au contrôle de légalité**

Nombre de membres : 23

- En exercice : 23
- Présents : 20
- Votants : 22

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 décembre 2023 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le jeudi 07 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : **Eric BLONDIAUX, Maire**

Etaient présents : BLONDIAUX Eric / PETIT Francky / MATER Firdaouce / MEDJAHED Farid / GABET Jérémy / CAMPHIN Nathalie / DHAUSSY Francine / PENAUD Patrick / BRENET Brigitte / FLAMEY Martine / WATTIER Christiane / ROCQ Gilles / ROSSANO Sébastien / COZETTE Bruno / MATER Rudy / COSSART Morgan / BLAMPAIN Evan / DUVIVIER Laurent / CAREMIAUX Sylvie / DOLEZ Hélène

Etaient représentés : Mme HEBERT Christelle donne procuration à M. MEDJAHED Farid / M. HOUPE Loïc donne procuration à M. DUVIVIER Laurent

Etaient absents : LEVREZ Jacqueline

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BRENET Brigitte est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Vu la convention entre la sous-préfecture de Valenciennes et la commune de La Sentinelle visant à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en date du 24 janvier 2011,

Vu l'avenant n°1 à la convention précitée visant à la télétransmission des documents budgétaires en date du 28 février 2018,

Monsieur le Maire expose que, depuis le 1^{er} mars 2011, la commune procède à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité de façon dématérialisée, dans le cadre d'une convention conclue entre la sous-préfecture de Valenciennes le 24 janvier 2011, et depuis le 1^{er} mars 2018, à la transmission des actes budgétaires par avenant n°1 à ladite convention.

Afin d'assurer une efficacité plus accrue et moins chronophage, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°2, joint à la présente délibération, à cette convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention entre la sous-préfecture de Valenciennes et la commune de La Sentinelle visant au changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission électronique des documents budgétaires.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

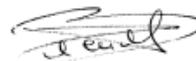
Télétransmission en sous-préfecture le : 15/12/2023

Publication sur le site communal le :

Signatures :

Le Maire,

Le(la) secrétaire de séance,



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : La Sentinelle
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	23_12_08
Objet :	23-12-08 - Convention télétransmission électronique des actes
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.3 - Conventions de Mandat
Identifiant unique :	059-215905647-20231213-23_12_08-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905647-20231213-23_12_08-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 23_12_08 _ Convention t__l__transmission __lectronique des actes.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905647-20231213-23_12_08-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	188 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 23_12_08 a _ Avenant 2 convention t__l__transmission.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905647-20231213-23_12_08-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	127.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2023 à	

Acquittement reçu

15 décembre 2023 à
14h23min38s

Reçu par le MI le 2023-12-15